

U

FSU du Val-de-Marne

Bulletin n° 123
Septembre 2019

Spécial CONGRÈS FSU

22, 25 et 26 novembre 2019

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNEsup, SNETAP, SMCS, SNPES-PJJ, SNIPIEN,
SNUAS-PP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUIPDEN



F.S.U. Ile de France
Services publics:
des missions
ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques
au service de
l'intérêt général
STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fin

Edito

La loi de transformation de la Fonction Publique a été adoptée début août. Cette loi assouplit les modalités de recrutement des agents publics, pour l'ouvrir encore davantage à des contractuels, y compris par la création du contrat de projet qui permet l'embauche d'un agent sur des missions ponctuelles spécifiques pour une durée d'un an minimum et dans la limite de six ans. De plus, des dérogations au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires au sein de l'État sont instaurées, et les collectivités de moins de 1 000 habitants pourront également recruter par voie de contrat sur l'ensemble de leurs emplois permanents.

Cette loi s'attaque par ailleurs aux instances de dialogue social, avec le but non avoué d'affaiblir les organisations syndicales et le droit des fonctionnaires. Elle fusionne le comité technique (CT) et le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) en une seule instance, le comité social. Elle retire aux commissions paritaires leurs compétences concernant les mutations, les détachements et l'avancement de carrière.

Le démantèlement du service public et la casse du statut s'accroissent. La FSU continuera à mener la bataille avant la parution des décrets d'application.

Pour l'année à venir, la réforme des retraites sera sans aucun doute un des plus importants dossiers. Pour les fonctionnaires, et tout particulièrement pour les enseignants, les propositions qui sont faites sont inacceptables. D'après les calculs faits par la FSU, elles conduiraient à une perte moyenne de 250 € par mois.

Mais en cette rentrée, force est de constater que l'Éducation n'est pas une priorité. La dépense d'éducation est en baisse et fait passer la France à la remorque des pays européens. D'ailleurs, le rectorat de Créteil n'a pas renouvelé le contrat de plus de 1000 contractuels. Dans les classes, tout cela se traduit par une augmentation des effectifs, des blocs horaires non encore pourvus et des affectations tardives. Le dossier des salaires n'est lui non plus toujours pas traité et l'annonce de Blanquer d'une augmentation moyenne de 300€ est une véritable provocation. N'oublions pas que le gel du point d'indice depuis 2010 se traduit par une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15%.

À la FSU, loin d'être résigné-e-s, nous resterons offensifs pour mettre fin à ces régressions et développer un service public digne de la France du XXI^{ème} siècle!

■ Catherine Anglesio



**AVEC LA FSU CONTRE
LA PRIVATISATION
D'ADP.**



SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE POUR UN RÉFÉRENDUM.

IL VOUS FAUDRA VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ.

[HTTPS://WWW.REFERENDUM.INTERIEUR.GOUV.FR/SOUTIEN/ETAPE-1](https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1)

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Préparation du congrès

LE VOTE

Vous pourrez trouver les textes

- ⇒ pour le vote national : dans le supplément au « POUR » n°218
- ⇒ Pour le vote départemental : dans ce journal FSU 94 n° 123

Les votes se dérouleront du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre 2019. Vous devez émettre deux votes : un vote départemental et un vote national.

MODALITÉ DE VOTE

ATTENTION ! Les modalités de vote sont différentes selon les syndicats de la FSU.
En cas de doute, prenez contact avec votre syndicat !

SNUTER : Le matériel pour le vote national et pour le vote départemental est dans le présent journal FSU 94 n°123 : mettre deux bulletins de vote dans l'enveloppe verte jointe puis cette enveloppe dans l'enveloppe T. Inscrire au dos de l'enveloppe T le nom de votre syndicat, votre nom et votre prénom. Signer le dos de l'enveloppe.
Poster l'enveloppe T sans l'affranchir.

SNEP / SNES / SNPES-PJJ / SNUIPP : Le matériel pour le vote national et pour le vote départemental est diffusé par un journal de votre syndicat, ainsi que les modalités de vote.

POUR LES AUTRES SYNDICATS :

Vote national : les modalités et le matériel sont diffusés et pris en charge par votre syndicat.

Vote départemental: utiliser le matériel joint dans le présent journal FSU n°123: mettre le bulletin de vote dans l'enveloppe verte jointe puis cette enveloppe dans l'enveloppe T. Inscrire au dos de l'enveloppe T le nom de votre syndicat, votre nom et votre prénom. Signer le dos de l'enveloppe. Poster l'enveloppe T sans l'affranchir.

COMMISSIONS PRÉPARATOIRES

Les commissions préparatoires aux quatre thèmes se tiendront à la maison des syndicats :

Le JEUDI 7 NOVEMBRE
(thème 3 de 17h à 19h et thème 1 de 19h à 21h)

Le MARDI 12 NOVEMBRE
(thème 2 de 17h à 19h et thème 4 de 19h à 21h)

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Rapport d'activité

Ce rapport d'activité couvre la période de février 2016 à juin 2019, période durant laquelle se sont succédé deux présidents de la République.

Cette période est caractérisée par une continuité des attaques libérales entre 2016 et 2019 avec :

- une attaque contre les libertés publiques (prolongation de l'Etat d'urgence puis loi de 2017 instaurant un état d'urgence permanent débouchant sur la répression policière actuelle des manifestations, répression dénoncée avec vigueur par la FSU).

- une offensive sans précédent contre le monde du travail avec la loi Travail continuée sous la présidence Macron.

- une attaque contre les services publics avec à titre d'exemple la mise en place d'une organisation de tri social de la maternelle à l'université orchestrée par la réforme du collège sous Hollande, puis Parcoursup, la loi dite de « l'école de la confiance », la réforme du bac et du lycée général, la réforme du lycée professionnel.

Dans ce contexte, le dégel obtenu du point d'indice (0,6 au 1er juillet 2016 puis 0.6 au 1er février 2017) est resté très insuffisant et provisoire.

S'appuyant sur le rejet du Front National, Emmanuel Macron est arrivé au pouvoir. Fort du rapport de force créé par les élections législatives (350 députés LREM sur 577), le gouvernement a intensifié sa politique libérale qui a exacerbé la colère d'une partie de la population, conduisant au mouvement des Gilets Jaunes.

Face à ces attaques tous azimuts, la FSU 94 a participé à ce mouvement social inédit qui s'est développé dans le pays et qui se poursuit.

Les actions de la FSU94 dans les luttes syndicales

La FSU94 a continué de jouer son rôle dans les luttes engagées, sous Hollande comme



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Rapport d'activité

sous Macron :

2016

Le début d'année a été marqué par la prolongation de l'état d'urgence, ce qui a conduit la FSU 94 à s'impliquer dans le collectif départemental contre l'état d'urgence au côté de syndicats et d'associations comme la LDH.

Au printemps, les nombreuses et massives manifestations contre la loi El Khomri ont été particulièrement difficiles, notamment pour les militants investis dans le service d'ordre de la FSU Régionale : nasse ou encerclement, gaz lacrymogènes ...

Aux côtés des syndicats du 2nd degré, la FSU94 a participé à la lutte contre la réforme du collège.

A l'intérieur de la FSU 94, les débats portant sur le PPCR ont été nombreux.

La FSU 94, ses syndicats (essentiellement le SNUTER) ont contribué à la mise en place d'un collectif val-de-marnais de la "Convergence de Défense et de Développement des Services Publics", réseau citoyen rassemblant des partis, des élus, des syndicats et des associations engagés sur la question des services publics. L'essentiel de son activité a porté sur la défense du service public postal avec les syndicats CGT et Sud de la Poste et ATTAC pour s'opposer aux fermetures et réductions d'horaires d'ouverture de bureau de Poste : pétitions, rassemblement devant la Préfecture et Bercy, interpellation de députés LREM. Elle a permis de retarder certaines échéances. Un objectif de la Convergence, partagé par la FSU, est d'élagir son action à d'autres services publics, notamment en travaillant à nouer des liens avec des structures intervenant sur un seul secteur, comme par exemple la santé et l'éducation.

2017

En cette année d'élections, la FSU94 a organisé des stages plus politiques : stage

« extrême droite », « présidentielle-atelier citoyen », « réformes Macron : bilan et perspectives ». Chacun de ces stages a accueilli une cinquantaine de participants avec une représentation syndicale variée, bien au-delà des syndicats de l'Education nationale.

Au regard des enjeux liés à une future réforme des retraites, la FSU94 a très tôt organisé, en décembre 2017, un stage sur ce sujet puis en 2018, un stage « Protection sociale, enjeux et perspectives pour le XXI^{ème} siècle ».

Le début de l'année scolaire 2017 a aussi été marqué dans le département par la suite de la mobilisation intersyndicale (CGT-FO-Solidaires-FSU) pour sauver la bourse du travail de Villejuif.

2018

Consciente des répercussions de la loi « nouveau pacte ferroviaire » sur l'ensemble des fonctions publiques, la FSU94 a apporté son soutien aux salariés de la SNCF et appelé à participer aux mobilisations.

Les élections professionnelles de la fin de l'année 2018 ont occupé pleinement les militants de la FSU94. L'objectif départemental était de reprendre la majorité perdue aux dernières élections professionnelles au CTSD94 et au niveau national de devenir représentatif au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

La bataille contre la réforme Blanquer a amené des militants de la FSU et des syndicats enseignants à participer à des réunions et actions communes avec les stylos rouges et, de façon plus ponctuelle, avec des gilets jaunes.

La fédération a continué son travail avec RESF (Réseau Education Sans Frontière); transmissions de pétitions, soutien financier, rassemblements devant la préfecture en soutien aux jeunes menacés d'expulsion du territoire. Ces mobilisations ont permis la régularisation de plusieurs étrangers en

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Rapport d'activité

situation difficile.

Durant cette période, pour riposter aux attaques gouvernementales contre les retraités : hausse de la CSG, désindexation des pensions et leur revalorisation à un taux inférieur à l'inflation, la Section Fédérale des Retraités (SFR) a, dans le cadre de l'intersyndicale (groupe des 9), mobilisé les retraités : manifestations, pétitions, interpellation des députés LREM et des maires...

Les élections professionnelles

	Coll.T err	Pref	Agri- culture/ ENV	CTSD94	UPEC9 4	Au- tres	TOTAL
2014	3155	124	154	2230	303	116	6082
2018	292 8	36	148	2136	223	67	5538

de 2018

Autres= CIG, DD Cohésion sociale, police, secteur privé

Si la FSU continue de perdre des voix lors des élections professionnelles, elle a néanmoins réussi à reprendre un siège au CTSD94 et redevient la 1ère force dans le département (4FSU/3FO/2UNSA/1CGT).

La forte baisse à la préfecture s'explique par une scission organisée par les responsables locaux pour rejoindre la Fédération Autonome. Néanmoins, notre section s'est reconstituée sous l'égide de camarades opposés à cette scission, et une nouvelle équipe de direction s'est mise en place et est partie prenante de l'animation nationale des collègues des préfectures. Il est à remarquer aussi un début d'implantation du SNUITAM dans les commissariats. Tout cela est prometteur pour les prochaines élections.

Le SNUTER, bien qu'ayant diminué en nombre de voix, reste la 2^{ème} force syndicale de la

fonction publique territoriale derrière la CGT.

Le travail de la FSU pour ces élections a consisté à mutualiser les moyens syndicaux, par exemple en demandant aux militants du SNES, du SNEP et du SNUEP de se partager les tournées d'établissements et de tracter pour le SNASUB et pour le SNUTER dans les EPLE, et ce à un niveau qui n'avait jamais été égalé auparavant.

Ce travail a aussi été effectué par les militants du SNUIPP pour aider le SNUTER dans les écoles.

Il reste cependant à développer et à consolider ces solidarités syndicales au delà des élections.

Nous avons d'ailleurs pu constater que cette approche était toujours la bienvenue de la part des agents territoriaux des EPLE.

Néanmoins, cette perte de voix aura une incidence en particulier sur la subvention que nous octroyons au conseil départemental. Concernant les locaux, nous ne devrions pas perdre de bureaux, mais très probablement une, voire deux places de parking.

Réunions des instances (CDFD, BDFD) communications, stages

Le CDFD est l'instance délibérative de la FSU94. Le BDFD est l'instance exécutive de la FSU94.

Nous avons conservé le rythme de réunion des instances depuis le dernier congrès : une fois par trimestre pour le CDFD, une fois par mois pour le BDFD. Le secrétariat qui se réunit en complément continue de jouer le rôle de comité de rédaction du journal, fait des bilans intermédiaires de l'actualité et prépare collectivement les ordres du jour des instances.

Si nous avons réussi à établir un calendrier

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Rapport d'activité

prévisionnel des instances, ce calendrier n'a pas toujours pu être respecté en raison des mouvements sociaux. Nous avons par ailleurs mis en place une liste de diffusion du CDFD qui permet à chacun de répondre à tous, ce qui n'était pas le cas jusque-là. Force est de constater que pour l'instant, cette possibilité n'est pas utilisée par les membres du CDFD.

La participation au CDFD est problématique et en baisse : trop souvent, le nombre de participants au CDFD est proche de celle d'un BDFD. Par ailleurs, le CDFD n'est pas assez investi par l'ensemble des syndicats qui composent la FSU, mis à part les syndicats enseignants 1^{er} et 2nd degré et le SNUTER. Pour exemple, aucun militant de l'Université Paris Est Créteil n'y siège, ni du SNASUB, ni du SNESUP. Le SNU Pôle Emploi siège néanmoins parfois. La participation au titre des courants de pensée n'est pas assez visible ou identifiée.

Le CDFD a très souvent rédigé des motions d'actualité, dont certaines en direction de la fédération nationale, notamment pour une position plus offensive dans le cadre du mouvement des Gilets Jaunes.

Le journal FSU94 reste co-écrit par des militants des différents syndicats de la FSU, essentiellement SNES, SNUEP, SNUIPP et SNUTER, ainsi que par l'animateur de la SFR et nos militants engagés dans RESF et la Convergence des services publics. Le journal a apporté davantage d'informations spécifiquement Val-de-Marnaises, en particulier lors des différents mouvements contre les réformes dans l'éducation nationale.

Le site de la FSU94 a été entièrement refait en 2018. Il reste cependant peu visité malgré l'investissement régulier d'un militant pour le tenir très régulièrement à jour. Il nous faudra réfléchir à notre présence sur les réseaux sociaux.

Outre les stages précités, la FSU94 a organisé tous les ans au moins un stage CHSCT.

Conclusion

La FSU94 aurait de grandes difficultés à fonctionner correctement sans l'aide de nos camarades retraités : impression des journaux, maintenance du matériel, présence à certaines réunions, ...

La nécessité d'une organisation fédérale départementale ne va pas de soi pour nombre de militants des syndicats de la FSU, au-delà de l'aide matérielle : possibilité de réunion qu'offre la maison des syndicats, salle de réunion du 5^{ème} étage qui est très souvent utilisée, matériel de reproduction.

Les militants des syndicats ont déjà beaucoup de travail, souvent de multiples responsabilités au sein de leur syndicat et priorisent donc le travail syndical par rapport au travail fédéral. De plus, les attaques gouvernementales sont toujours très sectorielles.

Mais au-delà de cette constatation, la fédération du département conduit à une réflexion transversale sur la fonction publique qui devrait nourrir davantage le corpus revendicatif de chacun de ses



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Catherine ANGLÉSIO	SNES
Cécile QUINSON	SNUIPP
Gabriel HOLARD	SNES
Caroline QUINIOU	SNES
Pierre LAPERCHÉ	SNEP
Jérôme THOMAS	SNUTER
Jean AMAR	SNESUP
Dominique BALDUCCI	SNES
Micheline REDOUTE	SNES
Laurence TRUBLEREAU	SNUEP
Didier ABRIOU	SNEP
Chantal ABRIOU	SNEP
Christelle ANDRIEU	SNUIPP
Rolande BANNAIS	SNUIPP
Sofyen BEN MAHMOUD	SNU PE
Flavien BÉNAZET	SNUITAM
Catherine BON	SNUIPP
Philippe BOZON	SNEP
Alice BURING	SNES
Valérie CHEMIN	SNES
Julie COCHAIN	SNES
Caroline COTTINI	SNU PE
Jean-Philippe COURNET	SNUEP
Danielle DAWINT	SNU PE
René DELALANDE	SNES
Gilbert DUMORTIER	SNES
Séverin GEFROY	SNES
Jean-Michel GOUZOU	SNES
Céline GUERIN	SNUTER
Amar HANNICHE	SNUTER

La politique néolibérale menée en France, en Europe et dans le monde mène à une double impasse, sociale et écologique. Les inégalités ne cessent de croître dans le monde ; selon OXFAM, 26 milliardaires ont désormais entre leurs mains autant d'argent que la moitié la plus pauvre de l'humanité. Au niveau mondial, les dividendes distribués ont augmenté de 30 % en 7 ans et la fortune des milliardaires a augmenté de 900 milliards de dollars en 2018, soit 2,5 milliards par jour, alors que celle de la moitié la plus pauvre de la population mondiale a chuté de 11 %.

Selon les mêmes sources, « les riches bénéficient des niveaux d'imposition les moins élevés depuis des décennies », concluant que « si la tendance était inversée, la plupart des gouvernements auraient suffisamment de ressources pour financer les services publics ».

Rien n'est sérieusement entrepris pour lutter contre le réchauffement climatique et la dégradation de la biodiversité.

Face à ces échecs et aux angoisses qu'ils génèrent, la droite extrême se développe de manière inquiétante, dressant les peuples les uns contre les autres et entraînant des drames comme ceux des migrants. L'UE continue d'imposer l'austérité aux peuples. En France, le gouvernement Macron accentue sa politique néolibérale : suppression de l'ISF, remise en cause du droit du travail, destruction du cadre statutaire de la Fonction Publique, réforme du lycée et du bac, réforme de l'assurance chômage, réforme des retraites, et devient de plus en plus autoritaire.

Si le discrédit des institutions et de toute forme de représentation, dont le mouvement des gilets jaunes est une illustration criante, n'a cessé d'augmenter ces dernières années, les syndicats restent néanmoins pour les salariés un recours efficace en cas de difficultés collectives ou individuelles.

Liste à l'initiative de

l'École Émancipée et hors tendance.

Une FSU de lutte pour une alternative au néolibéralisme !

Libéralisme autoritaire ...

- Loi Travail *bis*, contre-réformes de l'Assurance chômage et des retraites, loi de destruction de la
- Fonction publique, casse des droits et libertés démocratiques et violences policières ... la France est
- confrontée, comme l'Europe et le monde, à la voracité du capitalisme et l'autoritarisme des
- gouvernants. Injustices sociales et environnementales se renforcent, précarisant encore davantage
- de larges pans de la société (dont les femmes).
- Les mobilisations, nombreuses, n'ont pas convergé. L'ampleur de l'inédite crise sociale des Gilets
- Jaunes (GJ) a montré une opposition populaire durable et radicale au gouvernement. La
- responsabilité syndicale était de travailler à cette convergence des revendications et des
- mobilisations. Le faible engagement syndical n'a pas permis de généraliser la contestation ni de
- stopper la répression.

L'Europe, forteresse anti-sociale

L'austérité pèse sur ses populations. La réponse xénophobe, raciste et nationaliste gagne du terrain. Les politiques anti-sociale et de chasse aux migrant-es des Macron et consorts font le lit de l'extrême droite.

Face à cela, il faut construire un puissant mouvement contre le dumping social, pour l'accueil et les droits des migrant-es, pour l'émergence d'un projet européen émancipateur.

Agir pour le climat !

La planète brûle et les premières victimes sont les populations les plus pauvres. Les peuples ont pris la mesure de l'urgence climatique et s'investissent, notamment la jeunesse, dans de fortes mobilisations. Le syndicalisme et la FSU doivent faire de la transition écologique et sociale une priorité absolue : « *entre fin de mois et fin du monde, on ne choisit pas !* »

Porter les revendications et les alternatives

Maintien et amélioration des retraites par répartition, ; augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites ; accès de tous et toutes aux droits élémentaires avec de vrais services publics ; réforme fiscale contre les inégalités et la fraude, taxation des revenus du capital. Contre la privatisation d'ADP, il faut s'engager pour la victoire du referendum. Le retrait de la loi Blanquer pour une école pour tous et toutes, laïque et publique, non sélective reste une priorité.

Rassembler et construire le rapport de force pour gagner

Il s'agit d'élever le niveau du rapport de forces ; de rassembler les colères sociales et de faire converger toutes les luttes pour faire échec aux politiques ultra-libérales.

Le dialogue social mène à une impasse car ce gouvernement méprise les syndicats et passe en force. L'énergie syndicale doit être investie avant tout sur le terrain des mobilisations sociales. Cela nécessite de chercher l'unité, sans que cette recherche soit un frein à l'action et cela passe aussi par l'unification du syndicalisme de transformation sociale avec la CGT et Solidaires.

Une FSU plus fédérale

Le bilan des élections professionnelles de 2018 est mitigé : toujours forte dans l'Éducation, la FSU reste insuffisamment implantée ailleurs.

Les coups portés au paritarisme modifient le rôle et l'action du syndicalisme. C'est donc avec tous les personnels (notamment précaires) et dans les mobilisations, que se joue l'avenir. Notre fédération, qui n'est pas une addition de syndicats nationaux, doit être l'outil efficace de ces combats (AG, grèves...).

Ce congrès doit porter une FSU qui s'engage sans hésiter dans les mobilisations interprofessionnelles, la défense des droits et des libertés et contre les violences d'État et toutes les discriminations (sexisme, racisme, LGBTIphobie).

De ce point de vue, l'École Émancipée 94, co-constructeur de la FSU, partage l'essentiel de l'action et du bilan de la FSU 94 sur le département et vis à vis de la FSU nationale.

Votez et faites voter pour la liste à l'initiative de l'École Émancipée et hors tendance

Guintrand	Thierry	<i>SNUipp</i>	Harari-Kermadec	Hugo	<i>SNESup</i>
Bourret	Sandrine	<i>SNES</i>	Donnard	Justine	<i>SNUipp</i>
Heurtebize	Hervé	<i>SNUTER</i>	Lafrance	Marie Pierre	<i>SNUTER</i>
Angelini	Dominique	<i>SNUipp</i>	Charpentier	Bernard	<i>SNUipp</i>
Treillet	Stéphanie	<i>SNESup</i>	Baron	Anne	<i>SNES</i>
Boeres	Thierry	<i>SNES</i>	Butori	Sébastien	<i>SNUipp</i>
Trarieux	Magalie	<i>SNUipp</i>	Boucheret	Mariane	<i>SNES</i>
Micheletta	Cyrille	<i>SNUipp</i>	Legouy	Annie	<i>SNPESpjj</i>
Aubry	Isabelle	<i>SNPESpjj</i>	Dufour	Octave	<i>SNES</i>
Lafrance	Pierre	<i>SNUipp</i>	Tram	Mai	<i>SNUipp</i>
Lemoule	Sylvie	<i>SNUipp</i>	Moret	Adrien	<i>SNES</i>
Berrebi	Matthew	<i>SNES</i>	Malek	Rhani	<i>SNUipp</i>
Le Cornec	Bruno	<i>SNUipp</i>	Vendromme	Quentin	<i>SNUipp</i>
Andres	Julia	<i>SNUipp</i>	Verpilleux	Mélanie	<i>SNUipp</i>
Dufour	Bruno	<i>SNUipp</i>	Riot	Jacques	<i>SNES</i>
Grand Pold	Anne Gaelle	<i>SNES</i>	Otsmane	Nadia	<i>SNES</i>
Traore	Bila	<i>SNUTER</i>	Soler	Micheline	<i>SNUipp</i>
Petiteau	Stéphane	<i>SNUipp</i>	Sitbon	Yohan	<i>SNUipp</i>
Céleyrette	Agnès	<i>SNUipp</i>	Petit	Francine	<i>SNUipp</i>
Requena	Pascal	<i>SNUipp</i>	Guillemin	Jérémie	<i>SNES</i>
Sanstorres	Emeline	<i>SNES</i>	Arnaud	Mathilde	<i>SNUipp</i>
Kassab	Alia	<i>SNUipp</i>	Abdellatif	Imen	<i>SNUipp</i>
Lagard	Katia	<i>SNUipp</i>	Deboise	Ariane	<i>SNUipp</i>
Piaget	Natacha	<i>SNES</i>	Descas	Maxence	<i>SNUipp</i>
Nativel	Corinne	<i>SNESup</i>	Siguret	Elisabeth	<i>SNUipp</i>
Bataille	Carine	<i>SNUipp</i>	Prince	Pierre	<i>SNUipp</i>
Soler	Karine	<i>SNUipp</i>	Achart	Philippe	<i>SNES</i>
Portier	Sophie	<i>SNES</i>	Maisonneuve	Boris	<i>SNUipp</i>
Bacheré	Serge	<i>SNUipp</i>	Baillon	Sigrid	<i>SNUipp</i>
Cailler-Mahdaoui	Noémie	<i>SNUipp</i>	Texier	Charles	<i>SNUipp</i>

Contact avec l'École Émancipée Bruno Dufour : brunoduf238@hotmail.com

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Appel à voter EMANCIPATION

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DE RETRAITES A POINTS, POUR UNE FSU QUI CONTRE-ATTAQUE, AU SERVICE DES SYNDIQUÉ.ES ET DES SALARIÉ.ES

Le gouvernement poursuit son offensive contre les travailleurEs, avec une violence d'état exacerbée, contre les jeunes, les syndicalistes, les gilets jaunes, les exilé.es.

Dans ce contexte, la FSU a une responsabilité particulière pour stopper ces attaques et défendre les revendications des salariéEs ; en cherchant la convergence avec les autres secteurs mobilisés (santé, Gilets jaunes...) elle doit organiser la riposte à la hauteur des agressions.

Une Fonction Publique laminée

La loi sur la Fonction Publique réduit les droits des fonctionnaires. Le recours aux contractuels est fortement accru, des mobilités contraintes sont envisagées entre les fonctions publiques ou vers le privé. Les CAP sont dessaisies de leurs prérogatives principales, le contrôle des règles statutaires, permettant ainsi l'arbitraire du pouvoir quant aux avancements et mutations. Les salaires continuent d'être gelés, alors que se profile un développement de la rémunération au mérite.

Casse de l'École Publique

Les réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat conduisent à casser le cadre national de l'éducation, du baccalauréat, aggravant dramatiquement les inégalités entre les élèves. Le système éducatif se transforme en une usine à parcours individuels avec orientation précoce et sélection des élèves (Parcoursup...).

La réforme du lycée professionnel réduit drastiquement le nombre d'heures de cours, réduisant la formation générale des jeunes à peau de chagrin. Les unités de formation par apprentissage implantés dans les LP induisent une mixité des publics et menacent l'enseignement public.

La loi Blanquer caporalise l'enseignement public laïque. Les nouveaux financements accordés au privé (obligation scolaire à 3 ans) confortent cet enseignement - le plus souvent confessionnel - qui cultive l'entre-soi social, ségrégue les élèves et entravent toute perspective de voir émerger un projet scolaire émancipateur pour touTEs. Le gouvernement prétend remettre à plus tard son projet d'EPSF tout en poursuivant et développant son expérimentation à travers les cités éducatives.

À venir, la casse du système des retraites

Le projet de retraites à points prévoit de liquider le régime général de retraites de la sécurité sociale, les régimes spéciaux et le code des pensions (pièce essentielle du statut, montant de la pension basée sur les six derniers mois).

Une retraite à points soumet le niveau des pensions aux logiques budgétaires du gouvernement, renversant ainsi la logique du système instauré au lendemain de la seconde guerre mondiale. Cette réforme individualise les droits de chaque salarié, programme une baisse massive des

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

vendredi 22, lundi 25 et mardi 26 novembre 2019

Appel à voter EMANCIPATION

pensions, implique un allongement de l'âge de départ à la retraite (âge pivot, augmentation de la durée de cotisation nécessaire).

Pourtant, le gouvernement reste très fragile alors qu'il s'engage dans une réforme potentiellement explosive. Afin de désamorcer les résistances, il indique qu'il va poursuivre des concertations avec les organisations syndicales, concertations commencées il y a maintenant dix-huit mois.

Face à la politique menée par ce gouvernement qui rencontre de nombreuses résistances parmi les salariés, la responsabilité de la FSU est de refuser de cautionner les projets gouvernementaux par ces concertations et d'organiser la mobilisation pour défendre les revendications des collègues. Cela implique d'en finir avec les « journées d'actions » isolées, qui ne sont que la traduction d'une volonté de modifier à la marge les projets gouvernementaux et de refuser d'organiser la mobilisation à la hauteur. La FSU doit permettre aux personnels de s'approprier et contrôler démocratiquement leurs mobilisations au travers de collectifs de lutte, d'AG d'établissements élisant des délégués, se coordonnant à l'échelle locale et nationale.

Pour cela, la FSU doit revendiquer :

- le retrait du projet de réforme de retraites à points, défense du code des pensions et du système des retraites du privé
- une hausse des salaires, par le rattrapage du pouvoir d'achat et une hausse uniforme de 400 euros. Pas un salaire à moins de 1800 euros
- le réemploi et la titularisation immédiate et sans condition des précaires
- l'abrogation des réformes et de la loi Blanquer, de la loi ore et de Parcoursup
- l'abandon de la réforme territoriale de l'attaque de la protection des mineurs

La FSU appartient à ses syndiqués, elle doit être à leur service et au service des mobilisations.

Votez Émancipation

Pour tout contact : Quentin Dauphiné (quentin.dauphine@emancipation.fr)

Bernard **BALU**
Laurence **FIANT**
Jean Matthias **FLEURY**
Laure **GOUDARD**
Sabine **LE**
Michelle **LION**

Lucia **MINEAS-NAZAIRE**
Chérif **MOUACI**
Natacha **OUVRIE**
Mathieu **PRADEL**
Sybille **RAEDERSHEIDT**
Jean Marc **VANCOSTENOBLE**

Evaluer ? Aux enseignants de décider !



À chaque ministre, au gré des alternances, sa politique éducative. La généralisation des évaluations au CP et au CE1 à la rentrée 2018 marque le retour d'évaluations nationales standardisées, outils du pilotage par les résultats voulu par Jean-Michel Blanquer. Elles s'inscrivent dans la logique des circulaires sur le français et les mathématiques parues au printemps. Après une première passation en septembre pour les CP et CE1, une seconde phase en CP s'est déroulée du 21 janvier au 1er février.

Bien qu'ayant le plus souvent fait passer les évaluations de septembre, nombreux sont les enseignants qui les ont mises à leur main, et ont parfois aidé les élèves pour éviter un sentiment d'échec. Ils remettent en cause la pertinence et l'utilité de ces évaluations : chronophages, inadaptées aux élèves, sources de stress, non adaptables à ceux à besoin éducatif particulier, transformant les enseignants en secrétaires.

De surcroît, l'annonce prématurée des résultats par le ministre n'a fait que prouver qu'il ne s'agit pas d'aider les élèves et leurs enseignants mais bien de servir une politique. Piloter l'école par l'évaluation, d'autres pays l'ont essayé. Résultats : bachotage, négligence de certaines disciplines au profit de celles dites fondamentales, caractère anxiogène.

L'obsession des performances et des résultats comparés tant au niveau national qu'international, produit des savoirs étriqués, ignore la contextualisation des processus d'apprentissage et appauvrit le débat démocratique sur les politiques éducatives. De plus, les résultats des évaluations serviront d'alibis pour modifier les programmes de maternelle, et permettront d'adopter le salaire au mérite ou de mettre en concurrence les écoles.

Les enseignants doivent garder la main sur leur métier, être formés, et disposer de leur liberté pédagogique pour engager les élèves dans la construction de leurs apprentissages, dans une véritable logique de démocratisation de l'école.

Cette publication fait le point sur les évaluations nationales à l'aune du bilan de la première série passée en septembre. Son ambition est de permettre aux équipes de débattre sur ce sujet sensible.



« Les évaluations standardisées font souvent l'objet d'une instrumentalisation politique »

Deux questions à Pierre Merle, professeur de sociologie, ESPE de Bretagne

Une même évaluation peut-elle servir à évaluer le système éducatif et le progrès des élèves ?

Les évaluations standardisées des compétences des élèves sont réalisées soit par le ministère, soit dans le cadre d'évaluations internationales (PIRLS pour l'école élémentaire). Le but de ces évaluations est d'établir des bilans réguliers et de comparer ceux-ci. Ces évaluations font souvent l'objet d'une instrumentalisation politique. À partir d'interprétations sommaires, le ministère décide parfois de recentrer davantage les apprentissages sur « les fondamentaux ».

Ces évaluations ne sont pas appropriées pour guider le travail de l'enseignant dans sa classe. Celui-ci a besoin d'évaluations régulières beaucoup plus précises, en rapport direct avec ses séquences d'apprentissage afin de construire les feed-back nécessaires à l'égard des élèves

pour lesquels les compétences visées ne sont que partiellement, voire pas du tout, atteintes. Penser que le travail pédagogique du professeur dans sa classe puisse être piloté par des évaluations nationales manifeste une méconnaissance du travail pédagogique effectif que le professeur doit réaliser.

« Penser que le travail pédagogique du professeur dans sa classe puisse être piloté par des évaluations nationales manifeste une méconnaissance du travail pédagogique effectif que le professeur doit réaliser »

À quelles conditions une évaluation est-elle au service des élèves et des enseignants ?

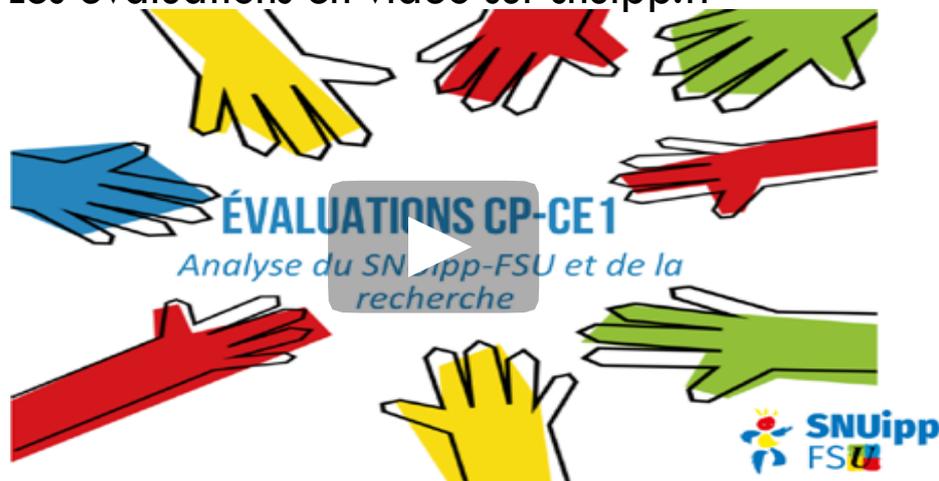
Pour être utile, cette évaluation doit être anonyme afin d'éviter les «comparaisons sociales forcées» entre élèves. Celles-ci réduisent l'estime de soi scolaire des élèves les plus faibles et leur

capacité d'engagement dans la tâche. Une évaluation efficace nécessite aussi de créer du bien-être éducatif et un climat de confiance. Le stress et la peur de l'échec sont à l'origine de « pensées distractives », diminuent les ressources intentionnelles des élèves, et freinent leurs progressions scolaires.

Cette évaluation efficace doit être associée à une « pédagogie explicite », fondée sur une alternance, propre à chaque classe, entre d'une part le guidage collectif des élèves et, d'autre part, leur mise en autonomie progressive associée à un guidage individualisé. La réduction des effectifs des classes favorise de façon sensible la mise en œuvre de cette pédagogie.

Dernier ouvrage de Pierre Merle paru : « Les pratiques d'évaluation scolaire. Historique, difficultés, perspectives », PUF, 2018.

Les évaluations en vidéo sur snuipp.fr



PAROLE DE CHERCHEUR, ROLAND GOIGOUX

« Non, 30 mots correctement lus à haute voix en une minute à l'entrée au CE1 n'est pas un seuil alarmant. Non, le ministère n'a jamais fixé à 50 le nombre de mots lus à la minute au début du CE1. C'est une norme inventée pour faire le buzz, jamais écrite nulle part... Depuis quand un pays donne-t-il à son école l'objectif d'atteindre les performances habituelles des 30 % des meilleurs élèves ? »

Paroles d'enseignants

« Evaluations extrêmement chronophages et qui empiètent donc sur les apprentissages. »

« Les exercices, les consignes défilent, les élèves s'exécutent et souvent finissent par répondre au hasard... »

« J'ai dédramatisé le plus possible ces tests, malgré tout certains enfants sont déjà dans la peur de ne pas réussir, de ne pas finir dans les temps. »

« Est-ce de la bienveillance que d'accueillir des enfants de 6 ans qui font leur rentrée à la "grande école" en exigeant d'eux des réponses, dans un délai restreint et imparti, sans pouvoir les aider ou leur donner des repères supplémentaires ? »

Evaluer ? Aux enseignants de décider !

Pays Anglo-Saxons : to test or not to test ?

Des évaluations à fort enjeux installées depuis trente ans dans les pays anglo-saxons, des évaluations standardisées impactent fortement le travail enseignant. Aux Etats-Unis, en l'absence de programmes fédéraux, les évaluations exercent un fort contrôle sur les enseignants dont la rémunération et l'affectation peuvent dépendre des résultats.

En Angleterre, dans le contexte d'une dérégulation de la carte scolaire, les protocoles standardisés participent d'une mise en concurrence des écoles. Des indicateurs publics nourrissent les stratégies de fréquentation des familles. Cette pression indirecte favorise l'émergence de pratiques pédagogiques uniformisées, orientées vers l'amélioration des données chiffrées.

Quelles conséquences ?

Les effets pervers de ce type d'évaluations sont bien connus de la recherche.

D'abord bachotage (« teaching to the test ») et réduction du curriculum scolaire : les disciplines concernées sont privilégiées au détriment des autres. Cet appauvrissement des enseignements renforce les inégalités sociales dans l'accès aux savoirs et à une culture partagée.

D'autant que les élèves les plus en difficulté sont souvent mis l'écart et plus tard victimes de décrochage scolaire. L'imposition d'outils standardisés entretient également la déprofessionnalisation d'un corps enseignant démotivé car dessaisi de l'acte d'évaluer, partie intégrante du métier.

Des évaluations combattues

En Angleterre, la mobilisation des familles et des syndicats, à travers la pétition « Our children is more than a score » s'amplifie afin d'obtenir l'annulation des tests standardisés à l'école primaire.

PAROLE DE CHERCHEUSE, STELLA BARUK

« Ce que ces évaluations semblent laisser prévoir, c'est qu'avec les meilleures intentions du monde, le petit sujet connaissant qui entre en classe aujourd'hui a toute chance d'être regardé par l'institution scolaire comme un « sujet neurocognitif » qui, plutôt qu'un apprentissage, subira un entraînement, sur le mode sportif de la recherche de performance. »

Indispensable liberté pédagogique

La liberté pédagogique figure dans le code de l'éducation depuis 2005 : « La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection ».

Loin d'être un privilège corporatiste, la liberté pédagogique est une responsabilité tout autant qu'une nécessité. Nécessité démocratique, inscrite dans le projet de Condorcet dès la Révolution Française, d'une indépendance

du savoir et de sa transmission par rapport à l'autorité politique.

Nécessité en terme d'efficacité dans la mesure où l'enseignement ne peut être une application à la lettre de prescriptions, ignorantes des contingences et imprévus des situations d'apprentissage. L'enseignant est nécessairement concepteur de son travail, faisant en permanence des choix face à des situations impossibles à modéliser. Nécessité pragmatique enfin : c'est l'enseignant qui fait classe, l'institution doit lui faire confiance dans l'exercice de ses missions.

Paroles d'enseignants

« Je ne vois pas en quoi comparer les élèves de CP à une norme va les aider à progresser dans leurs apprentissages, sauf à vouloir stresser les élèves, les familles et les enseignants. »

« À la fin de la première période, je n'ai pas attendu les résultats de ces évaluations pour détecter les besoins de mes élèves et commencer à proposer des situations de remédiations. »

« Un document de dizaines de pages pour trouver comment remédier aux difficultés... Pas le temps ! C'est de la formation dont nous avons besoin ! Et les stages sont désormais inexistantes ! »

« Nous sommes (...) inquiets concernant le compte rendu devant être fait aux parents d'élèves. Devons-nous alarmer injustement les parents des élèves ayant des résultats non satisfaisants ? »

« Que dire aux parents face aux faibles résultats attendus pour un certain nombre d'élèves ? Car (...) de nombreuses erreurs relèvent de la non-compréhension de la consigne ou de l'exercice, et non de difficultés d'apprentissage. »



L'instrumentalisation des évaluations

Le ministre a donné le ton : alors que la grande majorité des enseignants concernés étaient encore en train de saisir laborieusement les réponses de leurs élèves, Jean-Michel Blanquer déclarait le 15 octobre, que « 23% des élèves en début de CP ont du mal à reconnaître les lettres et le son qu'elles produisent »... Roland Goigoux répondait le lendemain que ces évaluations «montrent seulement que 23 % des élèves échouent à un exercice très contestable. » En érigeant des compétences expertes au rang de normes communes, les évaluations ont notamment pour fonction d'instruire le procès public de l'école et de mieux imposer les « dogmes » ministériels pour l'apprentissage de la lecture (priorité aux correspondances graphophonologiques, et à la fluence censée donner accès à la compréhension). Et les enseignants ont déjà commencé à subir les effets de cette volonté de mise au pas. En Isère, une fiche« d'accompagnement»

préparée par la DSDEN pour les visites des classes de CP par les IEN prévoit que soit contrôlé l'enseignement de « 2 sons par semaine ».

Dans une circonscription d'Alsace, un IEN a annoncé aux enseignants de CP : «Tout ce qu'il y a sur votre bureau vous le jetez et vous recommencez tout à zéro.»

Dans l'académie de Créteil, ce sont les formateurs qui ont été réunis, pour entendre Franck Ramus, membre du Conseil Scientifique de l'Education Nationale, asséner que « les enseignants sont comme les médecins qui ont pratiqué la saignée pendant 2000 ans. Vous ne devez plus vous faire confiance ». Ces évaluations serviraient donc à faire douter d'eux-mêmes les enseignants, suffisamment pour qu'ils ne se pensent plus comme les concepteurs de leur pédagogie, mais pour qu'ils adoptent sans résistance les méthodes et progressions promues par le ministère. Or, en novembre 2017, et c'est une première en France, tous les élèves de

sixième, ont été évalués en français et en mathématiques par la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (DEPP). En français, 85% des élèves ont une maîtrise satisfaisante ou très bonne des connaissances et des compétences évaluées en début de sixième. Ils sont 73% pour les compétences mathématiques. C'est à mettre à l'actif de l'expertise et des compétences des enseignants.

Les programmes nationaux sont obligatoires, mais la manière de les décliner relève de la responsabilité des enseignants. Dans le combat pour préserver leur professionnalité, le SNUipp FSU jouera tout son rôle. La liberté pédagogique et l'appui de l'équipe doivent permettre aux professeurs d'école de garder la main sur la conception de leur enseignement au service de la réussite de tous leurs élèves. En effet, comme le rappelle Philippe Meirieu, « enseigner c'est décider ! »

Des évaluations pour changer le métier ?

Malgré des conditions de passation très différentes selon les classes, qui font des évaluations CP/CE1 un outil peu fiable, le ministère a communiqué, dès octobre, des outils uniformes d'exploitation des résultats. Des guides de scores recensent les seuils de réussite des exercices, une liste des difficultés rencontrées par les élèves et une justification « scientifique » des tests. Des fiches ressources avec des propositions d'activités sont également diffusées sur Eduscol. Mais les références à la recherche sont trop succinctes pour convaincre de l'intérêt pédagogique de ces évaluations. Les profils sont également trop grossiers pour aider les enseignants à mieux connaître les besoins spécifiques des élèves. Et aucune analyse didactique des sources d'erreurs ne permet de mieux préparer la classe.

Les calendriers pour organiser la remédiation ne prennent pas en compte les différences de rythmes d'apprentissage. Et l'insistance sur l'apprentissage précoce de certaines compétences ne peut que générer de l'échec.

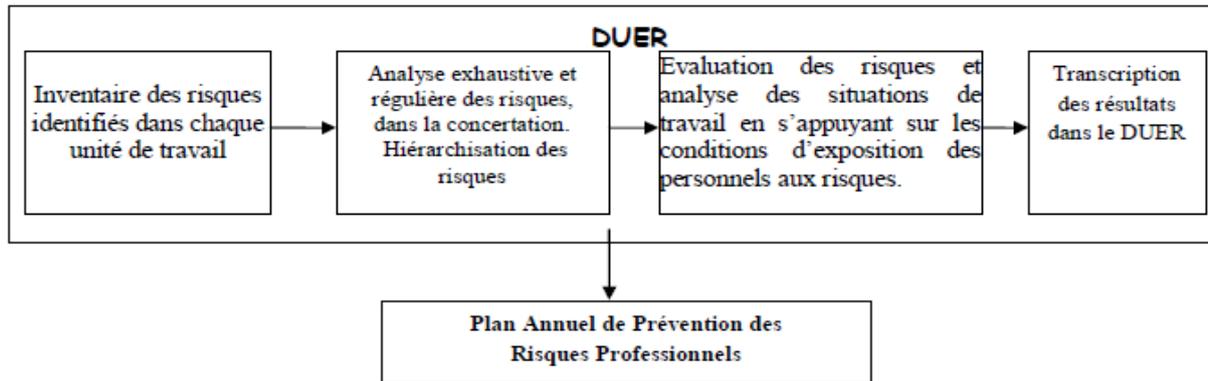
Sans l'aide du RASED, ignoré par les préconisations, l'enseignant doit renoncer à la conception d'enseignements adaptés aux besoins des élèves pour se conformer à la réalisation de recettes prêtes à l'emploi. En ne proposant pas de formation adaptée aux besoins, en voulant réduire les enseignants à des marionnettes, en ne produisant qu'un instrument de mesure sans moyens de préventions et de remédiations solides, le ministère est loin de répondre à l'enjeu de faire réussir tous les élèves.

PAROLE DE CHERCHEUR, FRÉDÉRIC SAUJAT

« Le risque, c'est de renvoyer des évaluations qui pointent des effets négatifs sur un certain nombre d'élèves alors même que ces évaluations sont très mal calibrées et trop exigeantes par rapport au moment où elles sont passées. Du coup, cela ne peut que renforcer un sentiment d'incompétence chez les enseignants au moment même où ils auraient besoin de retrouver du pouvoir d'agir. »



de prévention des risques



formulaire tout fait) : il demande donc une démarche active de l'employeur, en concertation avec les salariés et leurs représentants.

Tous les personnels doivent être impliqués car c'est de leur santé au travail, de leurs conditions de travail dont il est question.

En s'appropriant la démarche, avec les personnels les plus conscients et les mieux formés, il s'agit d'acquérir une réelle culture de la prévention, culture qui fait encore souvent défaut dans la fonction publique (les mythes de la sécurité de l'emploi et de l'absence de course à la productivité ont pu nous faire intérioriser que nous ne « serions pas si mal lotis » ?).

Mais dorénavant, le travail sur le DUER oblige l'employeur à prendre en compte l'activité concrète des personnels dans chaque unité de travail (ateliers d'entretien, salles de travaux pratiques, services administratif, salles d'enseignement, gymnases ...)

L'objectif final de cette évaluation, transcrite dans le DUER, est bien que l'employeur mette en œuvre, à travers le programme annuel de prévention, les actions adaptées et les mesures effectives visant à éliminer les risques en prenant en compte les aspects organisationnels, techniques et humains.

Ce programme annuel de prévention doit être présenté au CHSCT dont relève les salariés : les représentants syndicaux peuvent y

impulser des actions et donner leur avis sur les choix qui restent de la responsabilité de l'employeur.

Nous devons rester assez pragmatiques et identifier quelques points prioritaires sur lesquels il est possible d'agir rapidement et efficacement, en utilisant des indicateurs précis (par exemple le nombre de réunions qui alourdissent la journée de travail, le nombre de mail reçus pendant le week-end, ou encore le bruit, le stress, le froid ou la chaleur, toute perspective de transformation de nature à impacter la sécurité ou les conditions de travail...).

Un examen des arrêts de travail, des accidents de services, une réunion des personnels, une visite des locaux peuvent aider à identifier les risques et les actions à mettre en œuvre.

Tout cela doit se faire sur le temps de travail : il va falloir demander que ce travail soit réellement planifié avec les intéressés, par exemple lors des réunions de rentrée dans les établissements scolaires ou lors des visites d'établissement ou de service prévus par le décret.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**NE RESTE PAS ISOLÉ(E)
REJOINS UN SYNDICAT
DE LA FSU !**

Maison des Syndicats
11/13 rue des Archives
94000 Créteil
01 49 56 97 22

Suivez l'actualité de la FSU 94
<http://fsu94.fsu.fr>



EPA
Personnels de l'Éducation Populaire, de l'Action Sociale, Socioculturelle et Sportive



SNAC
Personnels des services culturels de l'État, des collectivités territoriales, et les personnels permanents ou intermittents des métiers culturels artistiques et techniques relevant du droit privé.



SNASUB
Personnels d'Administration et d'Intendance



SNCS
Chercheurs Scientifiques



SNE
Personnels des ministères de l'environnement et du développement durable



SNEP
Enseignants EPS : professeurs agrégés, certifiés, AE, CE, MA, contractuels, vacataires, stagiaires.



snepap
Éducateurs et Personnels de l'Administration Pénitentiaire.



SNES
Professeurs agrégés, certifiés, AED, CE, MA, contractuels, vacataires, CPE, CO-Psy, stagiaires (sauf EPS), MI-SE, aides éducateurs.



SNESUP
Enseignants de l'Enseignement Supérieur



SNETAP
Personnels de l'enseignement agricole



SNICS
Infirmières et Infirmiers Conseillers de Santé



SNPES-PJJ
Personnels de l'Éducation et du Social - Protection Judiciaire de la Jeunesse



SNPI
Personnels d'Inspection de l'Éducation Nationale



SNUAS-FP
Assistantes et Assistants Sociaux



SNUEP
Agents de l'Enseignement Professionnel : PLP, CPE, stagiaires, MA, contractuels et vacataires



SNUIPP
Instituteurs, professeurs des écoles, PEGC, contractuels, aides éducateurs.



SNUITAM
Personnels des ministères du logement, de l'environnement, de l'agriculture, de l'intérieur et des directions départementales interministérielles



SNUP-CDC
Personnels de la caisse des dépôts et consignations



SNUPDEN
Personnels de direction des établissements du Second degré



SNU POLE EMPLOI
Personnels de Pôle Emploi



SNU TER
Agents de la Fonction Publique Territoriale

Secrétaire régional : Sylvain Ascouet

☎ 01 45 17 09 42 ✉ sylvain.ascouet@gmail.com 🌐 www.epafsu.org

🌐 www.snac.fsu.fr

Secrétaire académique : Yann MAHIEUX

☎ 01 48 96 36 65 ✉ yann.mahieux@snasub-creteil.fr 🌐 www.snasub-creteil.fr

☎ 01 45 07 58 70

🌐 www.snfsu.org

☎ 01 40 82 22 28 ✉ sne@fsu.fr

Secrétaire départementale : Pierre LAPERCHE

☎ 09 72 27 30 33 / 06 41 95 11 37 ✉ s2-94@snepfsu.net 🌐 www.snep94.fr.st

Secrétaire régional : Youssef CHOUKRI

☎ 01 48 05 60 61 / 01 44 32 75 70 ✉ snepap@snepap.fsu.fr

Secrétaires départementales : Isabelle TRUFFINET

☎ 01 41 54 80 54 ✉ s3cre@sn.es.edu 🌐 www.creteil.sn.es.edu

☎ 01 45 17 11 05 / 06 80 30 61 69

Secrétaire académique : Hélène HUET

☎ 01 43 96 71 57 ✉ hhuet@vet-alfort.fr

Secrétaire académique : Carole POURVENDIER

☎ 06 60 24 14 94 / 01 48 66 61 50 🌐 https://sites.google.com/site/snicscreteil

Secrétaire départementale : Annie LEGOUHY

☎ 01 56 72 11 32 ✉ pij94@snpespij-fsu.org

☎ 06 82 13 53 66 ✉ snpfsu@gmail.com

☎ 01 48 82 07 35

Secrétaires académiques : Laurence TRUBLEREAU, Koba TRAORE

☎ 01 43 77 02 41 ✉ snuep.creteil@orange.fr

Secrétaire : Cécile QUINSON et Thierry GUINTRAND

☎ 01 49 56 97 10 ✉ sno94@snuipp.fr 🌐 http://94.snuipp.fr

🌐 www.snuitam-fsu.org

☎ 01 58 50 41 45 ou 06 08 47 67 81 ou 06 08 47 93 60 ✉ snupcdc@snup-cdc.fsu.fr

🌐 http://www.snup-cdc.fsu.fr/

☎ 06 36 95 35 94 ✉ snupden@fsu.fr

Secrétaire départementale : Caroline COTTINI

☎ 01 58 10 45 39/41/42 🌐 http://94.snupeidf.fr

Secrétaires départementaux : Véronique VASLOT et Guillaume MUNOS

✉ contact@fsu-snuter94.fr ou sg@fsu-snuter94.fr